

N° 52. — *ORDRE du 15 mars 1869 réglant le cérémonial de réception du Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

Vu les précédents ;

METTONS A L'ORDRE DU JOUR :

1° Lors de l'arrivée au chef-lieu de la colonie de M. Marye de Marigny, nommé Commandant par intérim des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société, par décret impérial, le capitaine de port et notre officier d'ordonnance iront à bord du bâtiment qui portera M. le Commandant Commissaire Impérial pour le complimenter, recevoir ses ordres sur le moment de son débarquement et l'accompagner à terre ;

2° A l'instant où il mettra le pied à terre, il sera salué de 15 coups de canon par la batterie de campagne ;

3° La garnison de Papeete, y compris la gendarmerie, prendra les armes ;

4° Les autorités du chef-lieu, réunies au gouvernement, viendront à sa rencontre jusqu'à la grande porte de l'hôtel pour le complimenter : elles lui seront ensuite présentées par nous ;

5° Il lui sera en outre fait des visites de corps en grande tenue d'été par toutes les autorités de la colonie ;

6° A l'heure fixée par la Reine, nous présenterons à sa Majesté le Commissaire Impérial qui doit nous remplacer.

Papeete, le 15 mars 1869.

Signé : C^{te} DE LA RONCIERE.

N° 53. — *ORDRE du 15 mars 1869 portant nominations dans le premier conseil de guerre permanent.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,

ORDONNONS :

Vu le départ de la colonie de MM. Desmé Sainte-Marie, capitaine d'infanterie de marine, commissaire impérial près le 1^{er} conseil de guerre, et Corrin, lieutenant d'infanterie de marine, juge près le même conseil,

M. Buisson, capitaine d'infanterie de marine, est nommé commissaire impérial près le 1^{er} conseil de guerre permanent de Tahiti.